

GUIDE DE LA FORMATION ARBITRALE



L'intelligence du jeu, 
l'émotion du sport

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
• Le stage d'arbitre jeune (SJ)	3
• Le stage d'arbitre de club (SC)	3
• Le stage d'arbitre d'open (SO)	3
• Le stage d'arbitre F.I.D.E. (SF).....	3
• Le stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP)	3
• Le stage de formation continue (FC)	4
• Le séminaire de formation de formateurs (FF)	4
Aspects financiers	5
Tarif des stages	5
Ce qui est à la charge de la FFE	5
Modalités d'organisation des stages	6
Organiser un stage : aspects administratifs	6
Avant le stage	6
Pendant le stage (ou avant).....	7
Après le stage	7
Contenu des stages.....	9
Cursus Fédéral des Arbitres	9
Délivrance des titres d'arbitres fédéraux.....	10
L'arbitre-stagiaire	10
L'arbitre fédéral jeune (AFJ).....	10
L'arbitre fédéral de club (AFC).....	11
L'arbitre fédéral d'open (AFO)	11
L'arbitre fédéral élite (AFE).....	11
INFORMATIONS DE CONTACT.....	12

INTRODUCTION

Ce guide regroupe les informations, règles et procédures concernant le pôle formation au sein de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Le document réglementaire reste le Règlement Intérieur de la D.N.A., vote par le Comité Directeur de la F.F.E., et notamment son Article 15 :

STAGES DE FORMATION

Les modalités pratiques et financières d'organisation de stages d'arbitrage ainsi que les programmes détaillés sont décrits dans le guide des formations d'arbitres fédéraux. Les stages sont ouverts à tout arbitre fédéral (formateurs y compris) licencié A et qui a (ou déjà eu) un classement elo FFE ou FIDE.

● Stage d'arbitre jeune (SJ)

Le stage SJ, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre jeune.

Il doit obligatoirement se dérouler en présentiel.

Thèmes essentiels du stage SJ :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent des cours portant notamment sur les spécificités des compétitions jeunes et scolaires, sur la philosophie de l'arbitrage, sur le réglage des pendules, sur le règlement intérieur de la D.N.A.

Le stage SJ est ouvert à tout licencié A âgé de 11 à 16 ans.

● Stage d'arbitre Club (SC)

Le stage SC, d'une durée de 14 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral de club.

Il doit obligatoirement se dérouler en présentiel.

Thèmes essentiels du stage SC :

Il est essentiellement axé sur l'enseignement des règles du jeu. S'y ajoutent l'aptitude à arbitrer un match et l'acquisition de compétences organisationnelles, la connaissance des compétitions fédérales et des règlements fédéraux ainsi que des cours portant sur la philosophie de l'arbitrage, le fonctionnement des pendules électroniques, l'accueil du joueur handicapé, les missions et les devoirs de l'arbitre, le règlement intérieur de la D.N.A. Le stage SC est ouvert à tout licencié A âgé d'au moins 15 ans.

● Stage d'arbitre Open (SO)

1) Stage en présentiel

Le stage SO, d'une durée de 16 heures (2 jours), permet de préparer le titre d'arbitre fédéral d'open.

Thèmes essentiels du stage SO :

- Le système suisse.
- Les compétences organisationnelles et les devoirs administratifs de l'arbitre (notamment le traitement d'après tournoi qui doit être irréprochable).
- Un solide rappel sur les règles du jeu.

Le stage SO est ouvert à tout AFC, licencié A et âgé d'au moins 17 ans.

2) Stage en ligne (Internet)

Le contenu est identique aux thèmes essentiels cités dans le paragraphe précédent. Le stage de formation SO par Internet (SOI), d'une durée de 16 heures doit se dérouler sur au moins trois périodes au minimum, en concertation avec les stagiaires et le formateur. Les séances peuvent se planifier en semaine (journées ou soirées). Il serait souhaitable que les périodes de formation soient espacées de quelques jours pour permettre l'assimilation par les stagiaires des notions nouvelles examinées à la séance précédente.

● Stage d'arbitre F.I.D.E. (SF)

Le stage SF, d'une durée de 30 heures (4 jours), permet de préparer le titre d'arbitre F.I.D.E. et AFE.

Le contenu du stage est celui défini par la F.I.D.E. pour les stages de formation d'arbitres F.I.D.E.

Le stage F.I.D.E. est ouvert à tout AFO de niveau 2, licencié A et âgé d'au moins 20 ans.

● **Stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP)**

Le stage de formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations stage pratique (ASP), d'une durée de 3h30, a pour objectif d'obtenir le certificat d'habilitation permettant de donner des A.S.P. Un AFO1 qui aspire à obtenir le certificat d'habilitation devra avoir une année d'expérience en tant qu'AFO et arbitré au moins 2 tournois homologués. Obtenir l'habilitation à délivrer des ASP est une condition nécessaire mais pas suffisante pour encadrer un arbitre-stagiaire. L'arbitre tuteur devra avoir obtenu le titre AFO2 pour prendre en charge un arbitre-stagiaire.

Suite à cette formation, l'arbitre tuteur aura la responsabilité de délivrer 3 types d'ASP :

- ASPC pour arbitre stagiaire club
- ASPO pour arbitre stagiaire open

Il est demandé aux futurs stagiaires AFO1 désireux d'être habilités, une lecture préalable du guide des ASP et d'effectuer un travail préliminaire. Ce travail préliminaire consiste à établir une liste de questions, de situations et de scénarios permettant de vérifier toutes les compétences des stagiaires en situation pour les 3 types de stage. Ce travail permettra une évaluation des arbitres AFO désireux d'obtenir l'habilitation. L'habilitation sera conditionnée par ce travail d'avant stage, qui montre la motivation et le sérieux du futur tuteur. Le stage permet une discussion entre le formateur et les futurs stagiaires sur les propositions de chacun. C'est un moment privilégié d'échange et de confrontation de méthodes, d'idées et de savoir-être entre les différents tuteurs et le formateur.

● **Stage de formation continue (FC)**

1) **Stage en présentiel**

Le stage de formation continue (FC), d'une durée de 6 heures à 8 heures sur une journée, comprend des cours portant sur les nouveautés, sur la dernière version des règles du jeu, sur les devoirs de l'arbitre (y compris sur le plan administratif) ainsi qu'un travail « à la carte » en fonction des attentes et questions formulées par les stagiaires.

2) **Stage en ligne (Internet)**

Le stage de formation continue par Internet (FCI), d'une durée de 6 heures peut se dérouler en 3 séances de 2h ou 2 séances de 3h, en concertation avec les stagiaires et le formateur. Les séances peuvent se planifier en semaine (journées ou soirées) ou le weekend sur une période de 7 jours consécutifs si possible.

Remarque 1 : La formation continue obligatoire pour tout arbitre fédéral peut par défaut être remplacée par un stage SC ou SO que l'arbitre fédéral suivra dans sa totalité.

Remarque 2 : Si durant une période de six ans à compter de son dernier stage, un arbitre n'effectue pas de formation continue, celui-ci sera dans l'obligation de suivre un stage SC ou SO. A l'issue de celui-ci, son titre d'arbitre est réactivé (Art 6.2 du LA).

● **Séminaire de formation de formateurs (FF)**

Le séminaire de formation des formateurs s'adresse aux formateurs. Le Directeur de l'Éducation des arbitres organise et anime le séminaire en faisant appel à des membres de la D.N.A., à des formateurs et à des experts. Ce séminaire porte sur les contenus d'enseignement, sur les méthodes pédagogiques, sur les exigences liées aux épreuves des examens, sur les innovations ainsi que sur l'étude, l'approfondissement et la mutualisation de divers outils à caractère pédagogique et/ou à caractère technique. Comme précédemment, afin de faciliter l'arrivée de jeunes arbitres, un stage SC d'arbitres de clubs peut être complété par de jeunes stagiaires s'orientant vers le titre d'arbitre jeune mais pas suffisamment nombreux pour l'organisation d'un stage SJ. Le stage sera alors un stage mixte SJ-SC suivant le modèle d'un stage SC, avec un enseignement adapté du formateur pour les stagiaires jeunes.

ASPECTS FINANCIERS

Tarifs des stages

A partir de septembre 2025, les tarifs fédéraux seront de :

45 € /stagiaire pour les stages **SJ (Arbitre Jeune)**, **SC (Arbitre Club)** et **SO (Arbitre Open)**

Forfait de **200 €/stage FC (Formation Continue)**

Forfait de **100 €/stage ASP (Attestation stage pratique)**

Les organisateurs pourront demander les montants suivants pour l'inscription aux stages (frais d'inscription aux examens d'arbitre club et/ou open incus) :

- **Stage SJ (Arbitre Jeune) : 55 à 70 €**

- **Stage SC (Arbitre Club) : 55 à 70 €**

- **Stage SO (Arbitre Open):**

- **stage en présentiel : 55 à 70 €**

- **stage en ligne (Internet) : 55 €**

Attention : Les arbitres stagiaires disposent de 24 mois calendaires, après la fin de leur stage, pour réussir les examens, obtenir leur(s) ASP et demander leur titre. Dans le cas contraire, ils devront recommencer un nouveau cycle, en démarrant une nouvelle fois la formation.

- **Stage SF (Arbitre FIDE) : 150 € (à verser à la FFE dont 20 € à la FIDE) + éventuellement 10 € (à verser à l'organisateur)**

- **Stage FC (Formation Continue) :**

- **stage en présentiel : 25 à 35 €**

- **stage en ligne (Internet) : 25 €**

- **Stage ASP (Attestation stage pratique) : 20 €**

A la charge de la FFE

- L'indemnisation du formateur : **200 € /jour** et **100 € /demi-journée** (si l'effectif minimal requis de stagiaires est atteint).

Pour un stage SF, l'indemnisation du formateur est de 150 € par jour pour le formateur principal, l'indemnité du formateur adjoint est de 100 euros.

Attention : le formateur est tenu de remplir lui-même sa demande d'indemnisation (formulaire DFA5). Il doit l'envoyer au plus tard 48h après la fin du stage.

A la charge de l'organisateur

- L'hébergement du formateur (minimum : hôtel 2 étoiles avec petit-déjeuner ou hébergement équivalent, excepté stages en ligne)

- Les repas du formateur (tarif maximal pouvant être demandé par le formateur est de 20 € par repas du midi et du soir, excepté stages en ligne)

- Les frais de déplacement du formateur pour les types de stages (excepté stages en ligne.)
- Les éventuels frais de photocopies à mettre à disposition du formateur (selon entente préalable entre le formateur et l'organisateur).
- Pour un stage **SJ, SC, SO, FC, il faudra un minimum de 6 stagiaires (maximum 15)**
- Pour un stage **ASP, il faudra un minimum de 4 stagiaires (maximum 10)**

Attention : si le nombre requis de stagiaires n'est pas atteint, le stage est entièrement à la charge de l'organisateur.

A savoir : certaines dérogations portant sur l'effectif minimal requis peuvent être **exceptionnellement** accordées en fonction de circonstances particulières : par exemple stage se déroulant dans les DOM-TOM.

Le traitement d'après-stage

La participation financière de la DNA (indemnisation d'un formateur) est subordonnée au respect des directives de traitement d'après-stage (check-list). Le formateur ainsi que l'organisateur prendront soin d'envoyer **tous** les éléments qui leur sont demandés au plus tard 48 heures après la fin du stage à la Responsable stages DNA Adina Hamdouchi : stages.dna@gmail.com

MODALITES D'ORGANISATION DES STAGES

Les modalités sont décrites dans des fiches transmises sur demande aux organisateurs potentiels de stages.

Organiser un stage : aspects administratifs

Vous envisagez d'organiser un stage de formation d'arbitres de la Fédération Française des Echecs. Félicitations ! Merci de lire attentivement ce qui suit.

Avant le stage

- 1) Vous prenez contact avec un formateur certifié de la DNA – FFE disponible et vous convenez d'une date. La liste des formateurs est disponible ici :(<http://www.echecs.asso.fr/ListeArbitres.aspx?Action=DNA&Level=X>).
Cette date doit être obligatoirement au plus tard, 2 semaines avant la date de la session d'examen suivante. Cette date correspond à la date limite de retour des listes d'inscrits aux examens, par les DRA.
- 2) Vous envoyez le formulaire DFA1 complété (téléchargeable ici : <https://dna.ffe.checs.fr/devenir-arbitre/formation/>) à la responsable stages Adina Hamdouchi stages.dna@gmail.com
- 3) Vous recevez par retour de mail votre demande d'homologation avec son numéro attribué ainsi que les autres documents à compléter et à renvoyer à la fin du stage.
L'annonce du stage sera visible en ligne via le lien :
<https://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

En sollicitant une homologation de stage, vous acceptez les modalités (délais de renvoi des formulaires, règlement du montant dû à la FFE)

Pendant le stage (ou avant)

- Vous devez collecter **le ou les chèques** correspondant à la somme que vous devez à la FFE
- Vous devez vérifier (ou faire vérifier par le formateur que vous allez recruter) que chaque participant est **titulaire d'une licence A** valable pour la saison en cours.

Un participant non titulaire d'une licence A verra le stage non comptabilisé pour son cursus d'arbitre.

- Vous devez compléter soigneusement les formulaires **DFA2** (procès-verbal), **DFA3** (liste des stagiaires), **DFA4** (bordereau de paiement). Merci de renvoyer les formulaires sous une forme modifiable (Word ou OpenOffice gratuit). Eviter les photos ou les « pdf » en format image.

Après le stage

- Vous devez vous conformer aux **directives de la check-list de traitement d'après-stage** (voir PJ) et envoyer impérativement les éléments aux destinataires (à Mme Chollet au siège fédéral et à la responsable stages Adina Hamdouchi) au plus tard 48 h après la fin du stage.

Le formateur que vous allez recruter (*et qui sera indemnisé par la FFE, si le nombre minimal de stagiaires est atteint*) est familiarisé avec tout cela. **Faites appel à lui en qualité de conseiller technique** pour la mise en œuvre de votre stage !

Si l'effectif requis n'est pas atteint, l'indemnité du formateur et ses frais de déplacement seront à l'entière charge de l'organisateur du stage.

Une fois vos documents reçus, la responsable des stages vérifiera que tout est en règle et va confirmer cela à Mme Chollet qui va confirmer, à son tour, la réception par la FFE des frais d'inscription au stage.

Le paiement de l'indemnité du formateur aura lieu ensuite.

CONTENU DES STAGES

Les programmes des stages de formation ont été revisités, mis à jour et réorganisés en modules, souvent abordés tout au long du cursus, que ce soit de manière théorique (vert) en stage, sous forme de fiches pratiques (bleu) ou sur le terrain lors des arbitrages (orange). Cela couvre tout le champ des compétences que développe un arbitre lors de son activité, des débuts comme stagiaire jusqu'au plus haut niveau.

Module	AFJ	Club	Open	Elite
Etre arbitre	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Maîtriser les règles du Jeu	Intermédiaire	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Manipuler les pendules	Avancé	Avancé	Avancé	Avancé
Connaître la DNA	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Appliquer la discipline	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Lutter contre la tricherie et le dopage	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Prendre en compte le handicap	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Modules transverses "savoir être"	Basique	Intermédiaire	Avancé	Avancé
Connaître les compétitions fédérales	Intermédiaire	Avancé		
Arbitrer un match de championnat	Basique	Avancé		
Arbitrer une coupe fédérale	Intermédiaire	Avancé		
Savoir gérer un tournoi		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi fermé		Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un open au système suisse			Intermédiaire	Avancé
Connaître la FFE	Basique	Intermédiaire	Avancé	
Maîtriser les systèmes de classement	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé
Piloter un tournoi - autres systèmes		Basique	Intermédiaire	Avancé
Introduction aux Titres FIDE				Intermédiaire
Culture générale ...	Basique	Basique	Intermédiaire	Avancé

Pour le stage ASP, confère le Guide des ASP.

Les programmes détaillés des stages font l'objet des documents suivants :

- DNA-Programme des stages SJ (Arbitre Jeune) et SC (Arbitre Club)
- DNA-Programme du stage SO (Arbitre Open)
- Guide des Attestations de Stage pratiques pour les compétences à maîtriser pour le stage ASP.

Pour le Stage SF (Arbitre FIDE), le programme est défini par la FIDE. Lors de l'inscription au stage, les formateurs vous communiqueront le programme du stage et les révisions à faire en amont.

CURSUS FEDERAL DES ARBITRES

Il existe 1 étape préparatoire et 4 titres dans le cursus fédéral :

- Arbitre-Stagiaire
- Arbitre Fédéral Jeune (AFJ)
- Arbitre Fédéral Club (AFC)
- Arbitre Fédéral Open (AFO)
- Arbitre Fédéral Elite (AFE)

Et 2 niveaux distinctifs pour les titres d'AFO et d'AFE :

- Niveau 1
- Niveau 2

Délivrance des titres d'arbitres fédéraux

Les titres d'arbitres fédéraux sont décernés par la Direction Nationale de l'Arbitrage, aux licenciés A satisfaisant aux critères requis :

1. Critères administratifs :

Pour obtenir un titre d'arbitre fédéral, les conditions administratives suivantes sont nécessaires :

- Être titulaire d'une licence A valable pour la saison en cours
- Respecter les limites d'âge et les titres requis, tels qu'indiqués dans la description du titre visé
- Posséder un classement Elo (lent ou rapide, national ou F.I.D.E.).

2. Critères sportifs théoriques :

- Obtenir des Unités de Valeur (U.V) délivrées à l'occasion d'examens nationaux tels qu'ils sont définis au chapitre IV du règlement intérieur de la DNA (C.F. LA).

3. Critères sportifs pratiques :

- Obtenir des Attestations de Stage Pratique (A.S.P.) en tournois homologués

4. Cas particuliers des étrangers ayant un titre de la F.I.D.E

Les licenciés A dont le code F.I.D.E. n'est pas FRA et possédant un titre d'arbitre de la F.I.D.E. (AF ou AI) en-dehors du cursus F.F.E. peuvent obtenir un titre fédéral leur permettant d'officier en tant qu'arbitre principal, en validant l'UVC. Le niveau de titre validé sera déterminé par la D.N.A., selon l'expérience du candidat.

Arbitre-stagiaire

Un arbitre-stagiaire est une personne titulaire d'une licence A :

- ayant suivi un stage d'arbitrage et,
- ayant adressé au DRA sa demande d'inscription à la prochaine session d'examen.

L'arbitre stagiaire est autorisé à officier en qualité d'arbitre-adjoint et peut obtenir des Attestations de Stage Pratique (A.S.P.) établies par les arbitres principaux qu'il seconde.

Un stagiaire dispose de 24 mois calendaires à compter de la session d'examen immédiatement postérieure au stage suivi pour obtenir le titre d'arbitre fédéral visé. Passé ce délai, le cursus entier est à refaire, et les éventuelles U.V. qu'il détenait sont périmés. Une dérogation permettant de prolonger ce délai peut toutefois

être accordé par le directeur/directrice des titres, dont la décision est sans appel. Il conviendra alors de lui fournir une demande écrite justifiant clairement les motifs d'une telle demande de report.

Arbitre fédéral jeune (AFJ)

L'arbitre fédéral jeune est une personne (âge minimum : 12 ans, âge maximum : 18 ans) :

- titulaire de l'UVR

Passerelle UNSS : Il peut également s'agir d'une personne de moins de 18 ans, titulaire d'une licence A, ayant la qualification de "Jeune Officiel UNSS à compétence nationale" et ayant dûment fait sa demande de titre auprès du directeur/directrice des titres.

Arbitre fédéral de club (AFC)

L'arbitre fédéral de club (AFC) est une personne (âge minimum : 16 ans) :

- titulaire des UVR et UVC
- ayant obtenu 1 (une) A.S.P. Favorable.

Passerelle AFJ : Il peut également être un AFJ de 16 ans révolus et titulaire de l'UVC

Arbitre fédéral d'open (AFO)

L'arbitre fédéral d'open (AFO) est une personne (âge minimum : 18 ans) :

- titulaire d'un titre d'AFC
- titulaire des UVO et UVT
- ayant obtenu 2 (deux) ASP favorables
- ayant validé un rapport technique complet auprès du directeur/directrice des titres.

Niveaux d'AFO

Il existe 2 niveaux d'expérience dans le grade AFO :

- Dès la validation de son titre, un AFO obtient le niveau 1
- Dès qu'il a 2 ans d'expérience en tant qu'AFO, 4 tournois (dont 1 visite de supervision) et validé l'habilitation à délivrer des A.S.P., l'AFO peut faire sa demande au directeur/directrice des Titres pour passer au niveau 2.

Arbitre fédéral élite (AFE)

Le niveau fédéral « élite » utilise le cursus international comme base, âge minimum 21 ans.

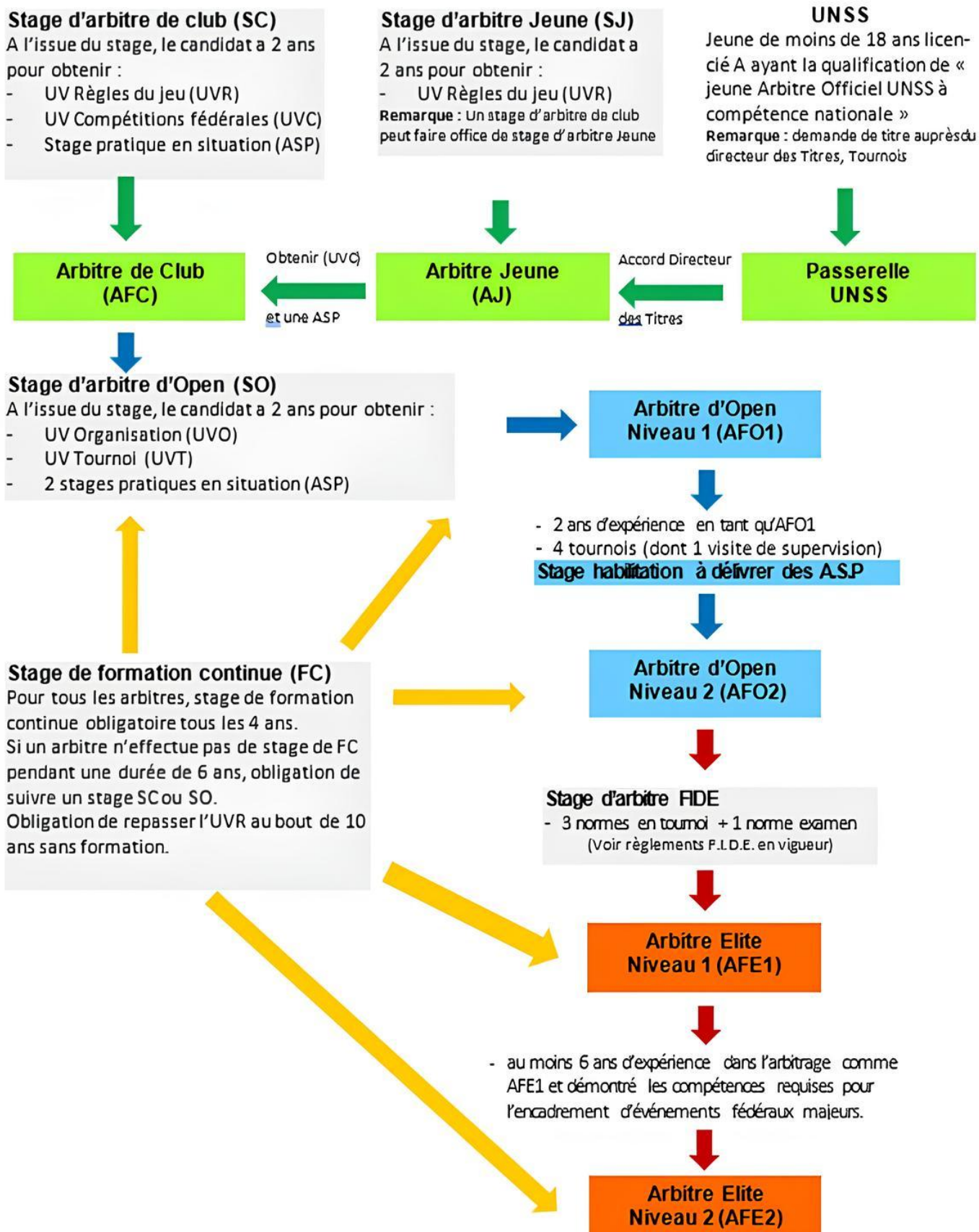
Un arbitre fédéral élite (AFE) est un AFO de niveau 2, ayant validé le titre d'arbitre F.I.D.E. (voir règlements F.I.D.E. en vigueur). Dès validation du titre international, le titre fédéral sera entériné par équivalence.

Niveaux d'AFE

Il existe 2 niveaux d'expérience dans le grade AFE :

- Dès la validation de son titre, un AFE obtient le niveau 1
- Sur proposition du directeur/directrice des titres, la D.N.A. peut octroyer le 2eme niveau d'AFE à un arbitre international ayant au moins 6 ans d'expérience d'arbitre international et démontré les compétences requises pour l'encadrement d'événements fédéraux majeurs.

Les conditions d'obtention des titres et les différents stages sont résumés par le schéma suivant :



INFORMATIONS DE CONTACT

Responsable homologation et traitement des stages : Adina Hamdouchi stages.dna@gmail.com

Responsable Formation : Christo Dimitrov formation.dna.ffe@gmail.com

Responsable Examens : Sylvain Wlassewitch examens.dnaffe@gmail.com

Direction Nationale de l'Arbitrage

Fédération Française des Échecs

6 Rue de L'Église 92600 ASNIERES SUR SEINE

Tél. : 01 39 44 65 80

<http://echecs.asso.fr>

